

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)

DEMANDE D'INTERVENTION

IMPORTANT : CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

Pour avoir accès au service SLIME, le ménage doit avoir des revenus annuels inférieurs au seuil « très modeste » de l'ANAH (voir les valeurs pour l'année 2026 ci-dessous) :

NOMBRE DE PERSONNES	REVENU FISCAL DE REFERENCE
1	17 363
2	25 393
3	30 540
4	35 676
5	40 835
Par personne supplémentaire	5 151

Barème actualisé : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1328>

Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque (*)

PRESCRIPTEUR / PRESCRIPTRICE (*) :

☐ M ☐ Mme
Organisme/Service :Téléphone :
Email :
☐ Cochez la case si vous souhaitez être présent(e) lors de la première visite à domicile

INFORMATIONS RELATIVES AU MENAGE**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (*)**

☐ M ☐ Mme ☐ M&Mme Nom :Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Email :

COMPOSITION FAMILIALE (*)

☐ Célibataire ☐ Couple ☐ Famille monoparentale
Nombre et âge des enfants à charge :

RESSOURCES (*)

☐ RSA ☐ Allocation chômage ☐ Retraite
☐ Salaire ☐ AAH ☐ Autre (préciser) :

Revenu fiscal de référence (dernier avis) (*) :
Nombre de parts (*) :

Joindre une copie du dernier avis d'imposition (si disponible)

